

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Franceville, première réunion du comité opérationnel de Nouvelle Gabon Mining

MADJOUA SANGOUETABA
Franceville/Gabon

EN présence du gouverneur du Haut-Ogooué, Jacques Denis Tsanga, le comité opérationnel des activités relatives à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) de Nouvelle Mining Gabon (NMG) a tenu sa première réunion annuelle à Franceville. Les représentants des commu-

nautés de la Passa (Masuku) et de la Sébé-Brikolo (Okondja) – deux départements impactés par les activités de NGM –, ont pris part aux travaux. Du bilan annuel, il ressort qu'une dizaine de projets variés (5 par département et émanant directement des communautés locales), ont été développés pour favoriser l'auto-emploi. C'est le cas du poulailler de Bibassa-Bordeaux, le maraîchage

et la ferme de chèvres de Ville-Bangoué. En matière d'éducation, l'administrateur directeur général de NGM, Rana Pratap Singh, a parlé de la réhabilitation de certaines écoles et de la mise en place du centre de

Du bilan en un an, il ressort qu'une dizaine de projets variés (5 par département et émanant directement des communautés locales), ont été développés pour favoriser l'auto-emploi.



Photo de famille au terme de la réunion annuelle de Nouvelle Gabon Mining à Franceville.

Photo: Guy MADJOUA S

formation en informatique à Okondja. En santé et hygiène, il a cité le projet de la polyclinique de Franceville et celle en construction à Okondja. Sans oublier l'installation de panneaux solaires et le soutien multisectoriel.

Le président du comité, Yvon Oterigui, a souligné l'implication de toutes les parties et la

disponibilité de MNG dans le décaissement des moyens nécessaires à chaque projet. Même si des difficultés ont été relevées dans la réalisation des projets, notamment une faible implication de la population locale dans la composition des coopératives. L'autre écueil demeure la lenteur des prestataires dans l'exécution des travaux.

Port-Gentil: les transporteurs suspendent leur grève

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

À l'issue d'une rencontre qui a réuni vendredi dernier, au gouvernorat de Port-Gentil, les représentants de la Fédération des transporteurs et assimilés (Fégasta) et l'administration des transports – cela cinq jours après le déclenchement de la grève ayant paralysé l'activité économique et, surtout, les transports dans la cité pétrolière –, les membres de la Fégasta ont décidé de suspendre leur mouvement. Satisfait par cette décision pour le moins salubre, le gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Paul Ngome Ayong, a instruit les responsables de la gendarmerie et de la police d'observer les recommandations issues des pourparlers. Entre autres, la réduction du temps des contrôles jugés intempestifs par les transporteurs. Soit une

trêve à observer chaque jour de 6 heures à 9 heures le matin. Et de 15 heures à 19 heures L'autorité provinciale a ensuite rappelé aux transporteurs de la capitale économique que les contrôles sont d'ordre national. Qu'à ce titre, "il est illusoire de croire que les contrôles routiers peuvent s'arrêter dans le pays. Mais il nous revient, en effet, de corriger la manière de contrôler et l'écart de comportements de certains agents. Les contrôles sont primordiaux dans un pays. Le rôle dévolu aux forces de l'ordre étant d'assurer la sécurité des personnes et des biens", a expliqué le gouverneur.

Le président de la Fégasta, Albert Bernard Bongo Essono, s'est dit satisfait des décisions prises de commun accord sous la houlette du gouverneur de l'Ogooué-Maritime.



Photo: Koumouss

Les syndicalistes de la FEGASTRA, après la levée de leur grève générale illimitée.

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRIS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

N° 000117/MEFMEINCPAT/SG/DGEPN
DOI/Communiqué du 03/03/2022



Communiqué

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative au projet d'aménagement et de bitumage du tronçon routier Makokou-Mekambo-Ekata, situé à cheval entre les Départements de l'Ivindo et de la Zadié, Province de l'Ogooué-Ivindo, a été déposée auprès de ses services par la Communauté Economique et Montanaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

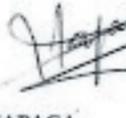
Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES.

Fait à Libreville, le 14 MARS 2022

P. Le Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature

P.I. Le Directeur Général Adjoint de l'Environnement et de la Protection de la Nature




Delphin MAPAGA

Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) 5ème étage immeuble des Eaux et Forêts 778, Rue Gilbert IBOGHA IBOU- Boulevard Triomphal Onse (BONGO)
HP : 3903 Libreville, Gabon-01 (+241) 06680.05.68. E-mail : sp@dgepn.gabon@gmail.com